



GUIDE DES PARENTS

CAMP YOUHOU ST-JEAN-SUR-RICHELIEU

Été 2022



TABLE DES MATIÈRES

COORDONNÉES IMPORTANTES	3
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	4
1. Fonctionnement relatif à l'inscription	4
2. Reçu d'impôt	4
3. Les heures d'animation du camp Youhou!	4
4. Procédures pour les arrivées et les départs	5
5. Code de vie du campeur Youhou!	6
6. À apporter quotidiennement	7
7. Code vestimentaire	7
8. Objets perdus	7
9. Objets personnels	8
10. Maladie	8
11. Administration des médicaments	8
12. Allergies	9
13. Baignade	9
14. Urgence	9
15. Mesures de la COVID	10
16. Sorties	10
17. Blessure	11



COORDONNÉES IMPORTANTES

Directeur des camps Youhou!

Frédéric Lanoue

Courriel : frederic.lanoue@grouperdomisa.com

Directeurs des Camps Youhou!

Thomas Gagnon

Courriel : thomas.gagnon@youhou.zone

Alexandra Ouellet

Courriel : alexandra.ouellet@youhou.zone

Coordonnateur

Etienne Daigneault

Courriel : coordo.st-jean2@youhou.zone

Coordonnateur

Anthony Bédard

Courriel : coordo.st-jean@youhou.zone

Coordonnatrice

Marie-Anne Côté

Courriel : coordo.st-jean2@youhou.zone



RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Fonctionnement relatif à l'inscription

1.1 Modalités d'inscription

- Par internet: Il est possible de procéder à l'inscription via *Qidigo* et sélectionner le camp Youhou! Saint-Jean-sur-Richelieu et le site que vous désirez. Il est possible d'y accéder par le site <http://youhou.zone/> pour y inscrire votre enfant.

1.2 Modification de l'inscription (ajout/annulation d'activité)

Procédure : Pour un ajout, vous devez retourner dans votre dossier et choisir l'activité en question comme lors de l'inscription initiale.

Pour une meilleure gestion des présences, horaires ainsi que pour communiquer plus facilement avec vous, nous avons un partenariat avec l'application Qidigo. Nous vous invitons à la télécharger sur votre téléphone intelligent ou d'utiliser le site internet de Qidigo <https://www.qidigo.com>. Cela facilitera les communications entre nous, votre enfant et vous !

2. Reçu d'impôt

Un lien internet vers votre relevé 24 vous sera acheminé par courriel dans les délais prescrits par la loi. Cependant, une directive du Ministère du Revenu nous oblige à demander le numéro d'assurance sociale de la personne à qui nous remettrons le reçu. Si vous ne l'avez pas déjà fourni sur la fiche d'inscription, veuillez nous le transmettre le plus tôt possible. Faute de quoi, nous ne pourrions pas vous acheminer le relevé 24.

3. Les heures d'animation du camp Youhou!

Les heures d'animation régulières sont de **9h00 à 16h00**.

Les heures d'animation du service de garde sont de **7h00 à 9h00** et de **16h00 à 18h00**.

Veuillez noter que les seules personnes autorisées à venir chercher leur(s) enfant(s) sur le site d'animation sont les parents ou les personnes titulaires de l'enfant. Il est donc **obligatoire** de nous avvertir par téléphone au courant de la journée si une personne non



autorisée vient chercher le ou les enfants en question. Un mot de passe déterminé par la ou les personnes titulaires de l'enfant sera requis afin de pouvoir quitter avec l'enfant.

4. Procédures pour les arrivées et les départs

4.1 Enfants non inscrits au service de garde

Si votre enfant peut quitter le site d'animation seul, vous devez en aviser l'équipe de coordination par courrier électronique, par téléphone. Si votre enfant n'est pas inscrit au service de garde, il peut arriver à partir de 8h45 et il doit quitter pour 16h15.

4.1.1 Centre sportif du Fort St-Jean

Arrivée et départ pour le séjour d'animation régulier (**Lundi SEULEMENT**):

Arrivée: Vous venez reconduire votre enfant au terrain de Dek hockey situé derrière l'école. Au débarcadère, où se trouve l'affiche : *Entrée des enfants*, un animateur prendra la présence de votre enfant s'il arrive avant **8h45**. Après cette heure, vous pouvez laisser votre enfant se rendre au terrain de Dek hockey pour la division des groupes qui aura lieu à **9h00**. À ce moment, les animateurs se présenteront, un coordonnateur expliquera le déroulement de la semaine et les enfants seront affectés à un animateur. En cas de pluie, votre enfant pourra aussi être redirigé vers le plateau sportif pour le rassemblement matinal.

Départ enfants inscrits au service de garde: Vous attendez votre enfant au terrain de Dek Hockey auquel vous l'avez déposé le matin. Les enfants et les animateurs vous y attendront à partir de **16h00**. En cas de pluie, vous pouvez attendre votre enfant devant le terrain de Dek hockey. Votre enfant se situera dans un gymnase près du terrain. Dans les deux cas, des animateurs se chargeront de venir vous voir pour valider le mot de passe et vous ramener votre enfant.

Départ enfants non-inscrits au service de garde : Vous attendez votre enfant À L'AVANT de l'école. Il sera possible de se stationner dans le stationnement à l'avant de l'école. Les enfants et les animateurs vous y attendront à partir de **16h00**. En cas de pluie, vous pouvez attendre votre enfant au même endroit. Votre enfant se situera dans un gymnase. Dans les deux cas, des animateurs se chargeront de venir vous voir pour valider le mot de passe et vous ramener votre enfant.

Frais de retard

Des frais de **5\$ par tranche de 15 minutes** seront exigés pour tout retard au service de garde. Nous vous demandons tout de même de bien vouloir nous téléphoner afin de nous en informer : **438-495-6651**.



5. Code de vie du campeur Youhou!

1. Je respecte l'adulte et les autres enfants en gestes et en paroles;
2. Je respecte les lieux et le matériel mis à ma disposition;
3. Je respecte les règles sur les différents plateaux, dans les jeux et dans les déplacements;
4. Je respecte les règles de sécurité en tout temps;
5. Je tente de respecter les règles de distanciation et d'hygiène;
6. J'évite la violence physique et verbale.

Nous avons le désir que chaque enfant puisse s'amuser et passer un bel été avec nous.

Dans le cas où votre enfant ne respecterait pas ces règles ou qu'il présenterait des troubles de comportement nuisibles au bon fonctionnement, à sa propre sécurité et à celle du groupe ou que l'animateur n'arrive pas à assurer l'encadrement adéquat de son groupe, le Camp Youhou! préconisera les mesures disciplinaires suivantes :

1. L'animateur remettra un avertissement écrit indiquant au parent le comportement nuisible de l'enfant. L'avertissement écrit devra être signé et retourné aux membres de la coordination dans les 24 heures qui suivent.
2. Si le problème persiste, un appel téléphonique mettant en relation un membre de la coordination et un parent sera fait. Le but de cet appel est de trouver une solution pour améliorer les agissements de l'enfant.
3. Si le problème persiste, une suspension d'une durée déterminée par l'équipe de coordination sera appliquée et le parent devra venir chercher son enfant dans les plus brefs délais.
4. Malgré les mesures, si le comportement ne s'améliore pas, l'enfant sera expulsé définitivement et le parent remboursé.

N.B: Un trouble du comportement grave, mettant en péril la sécurité ou l'intégrité des enfants, peut immédiatement conduire à l'application des mesures disciplinaires allant jusqu'à l'expulsion, et ce, sans avertissement.

La sécurité et l'intérêt général primeront toujours sur l'intérêt particulier. C'est dans cette optique que nous traiterons toute problématique comportementale.

6. À apporter quotidiennement

Nous vous suggérons de placer tous les effets personnels, bien identifiés, de votre enfant dans un sac à dos. Il sera plus facile pour lui de transporter toutes ses choses. Il serait aussi important de pouvoir laisser le sac à dos utiliser au camp pour minimiser les risques de propagation. Vous pourrez donc changer le matériel quelques fois par semaine, par exemple le maillot de bain, la serviette ainsi que du linge de rechange.



Voici ce qu'on doit retrouver tous les jours dans le sac à dos et qui doit être identifié :

- **Casquette ou chapeau;**
- **Maillot de bain;**
- **Casque de bain;**
- Crème solaire (de préférence en vaporisateur)
- Serviette de plage;
- Boîte à lunch identifiée (comprenant lunch **froid**, 2 collations **santé**);
- Souliers de course (obligatoire en tout temps, pas de sandales).
- **Une gourde personnelle** (avec le nom inscrit)
- Désinfectant pour les mains *Optionnel*

7. Code vestimentaire

- Vêtements de sport (éviter la jupe/robe)
- Souliers de course
- Chapeau, casquette

8. Objets perdus

- Les objets perdus seront rassemblés sur une table prévue à cet effet. Veuillez-vous informer de son emplacement et y jeter un coup d'œil régulièrement.
- Les items non récupérés seront envoyés à un centre de partage à la fin de l'été.

9. Objets personnels

Un endroit spécifique sera attribué à chacun des groupes afin d'y déposer les effets personnels des enfants. Par contre, il est recommandé de laisser à la maison les objets personnels ayant une valeur financière ou sentimentale, car un risque de bris peut survenir dû aux activités dynamiques dans l'enceinte du camp.

N.B: Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés.

10. Maladie

****Votre enfant doit demeurer à la maison s'il présente l'un des symptômes suivants :***

- Fièvre;
- Diarrhée;
- Vomissements au cours des 24 dernières heures;
- Éruption cutanée non diagnostiquée;
- Maladie infectieuse;



- Présence de parasites (poux).
- Perte d'odorat
- Étourdissement

Ou tout autre symptôme s'apparentant à ceux de la COVID-19

*Un remboursement est possible si l'enfant manque plus de deux jours, pour des raisons médicales, dans la même semaine.

Si certains symptômes liés à la Covid-19 sont découverts, l'enfant sera mis en salle d'isolement jusqu'à la venue d'un parent ou tuteur responsable.

11. Administration des médicaments

Nous vous demandons d'informer l'équipe de coordination si votre enfant doit prendre des médicaments pendant les heures de camp de jour. Un formulaire d'administration des médicaments devra être rempli et remis à un coordonnateur. Nous vous demandons également de fournir un contenant identifié dans lequel SEULEMENT le nombre de médicaments prévus pour une journée d'animation y sera inséré.

Il est de la responsabilité du parent de transmettre la posologie à appliquer aux animateurs.

12. Allergies

Le Camp Youhou! soutient la protection des enfants atteints d'allergie de toute sorte. Pour cette raison, nous vous demandons d'éviter les aliments contenant les ingrédients suivants:

- Arachides;
- Noix;
- Fruits de mer.

Nous vous demandons d'informer l'équipe de coordination ainsi que les animateurs si votre enfant est atteint d'une allergie quelconque. De plus, l'enfant devra avoir EN TOUT TEMPS, un auto-injecteur d'épinéphrine sur lui dans un sac ventral.

13. Baignade

- La sécurité aquatique est assurée par un/une sauveteur en collaboration avec nos animateurs.
- Des animateurs font la surveillance des postes déterminés par l'équipe de coordination du Camp Youhou!. Ils ont donc un contact visuel en tout temps avec les enfants lors de la baignade.
- Les enfants iront à la piscine mardi et vendredi. Les sorties sont respectivement au CEGEP de St-Jean et à la Palestre à Iberville



14. Urgence

Le Camp Youhou! prendra la décision de transporter un enfant par ambulance s'il juge la situation nécessaire ou appropriée, pour une cause de maladie ou d'accident. Les frais encourus seront facturés aux parents. Les parents et les personnes à contacter en cas d'urgence sont les premiers à être appelés dans ces situations. Le camp Youhou! n'appellera les ambulances seulement si personne n'est rejoint.

15. Coordonnées et informations

Veillez nous informer de tout changement de coordonnées (adresse, téléphone) ou d'informations pertinentes (santé, allergie, médication) en avisant directement l'équipe de coordination au coordo.st-jean2@youhou.zone

16. Sorties

Chaque mercredi, une sortie est offerte aux enfants pour le plaisir de tous. Suivant **un coût supplémentaire**, votre enfant pourra participer à la sortie offerte pendant la semaine. Vous pouvez aller voir les sorties offertes sur notre site : <http://youhou.zone/camps/saint-jean-sur-richelieu/specialites/>

Durant cette sortie, les ratios enfants/animateurs seront diminués pour permettre une meilleure sécurité pour tous.

Le départ des enfants se fera du site à St-Jean-sur-Richelieu auquel votre enfant est inscrit vers **9h30** et le retour au camp se fera vers **15h30**.

Les règles mentionnées plus haut lors des journées normales de camp de jour s'appliquent lors des sorties du mercredi.

Aucun repas chaud ne sera accepté lors des sorties puisque nous n'aurons pas accès à un micro-onde. Les consignes propres à chacune des sorties seront mentionnées dans le communiqué envoyé aux parents chaque semaine.

Pour les enfants qui ne vont pas à la sortie, des animateurs resteront au camp de jour pour passer une journée avec une thématique spéciale.

17. Blessure

Il est primordial de laisser dans le dossier de votre enfant plusieurs numéros de téléphone qui nous aideront à joindre un proche en cas d'urgence. Chaque animateur est formé en premiers soins et en réanimation cardiaque.



Voici les étapes auxquelles devront se soumettre les animateurs en cas de blessure :

- 1- Évaluer l'état de l'enfant et l'état des lieux.
- 2- Avertir un autre animateur et un membre de la coordination.
- 3- Administrer les premiers soins (*selon les compétences acquises*) avec une protection individuelle (un masque et des gants).
- 4- Si la blessure est majeure, un téléphone aux parents ou à la personne responsable de l'enfant sera fait. De plus, un transport en ambulance peut être une mesure d'urgence prise.
- 5- Remplir un rapport d'accident avec le plus de détails possible et le remettre à un membre de l'équipe de coordination.

*Les suivis seront effectués par un membre de l'équipe de coordination du camp de jour.

En vous souhaitant un bel été!

L'équipe Youhou! 2022.